Communiqué de presse

Paris, le 23 février 2016

La Défenseure des enfants dresse un bilan de sa visite du bidonville de Calais

La Défenseure des enfants, Geneviève Avenard s'est rendue lundi 22 février à Calais, à la demande du Défenseur des droits, Jacques Toubon, pour établir un bilan sur la présence et la situation des enfants sur le bidonville, et le respect de leurs droits fondamentaux, à la veille d'une éventuelle évacuation.

Geneviève Avenard a rencontré le directeur du centre Jules Ferry géré par l'association La vie active, des responsables associatifs, des représentants de la préfecture et du Conseil départemental. A l'issue de cette visite, la Défenseure des enfants continue à être préoccupée par la situation actuelle des enfants et sur l'absence de visibilité concernant leur future prise en charge.

Geneviève Avenard observe que les familles peuvent être mises à l'abri, soit au centre Jules Ferry d'hébergement femmes avec enfants, soit au centre d'accueil provisoire. Elle constate les efforts effectués pour organiser un espace d'accueil de jour pour les enfants. Elle note que les structures sont loin d'être remplies. Elle déplore à ce stade que le droit à l'éducation de ces enfants soit loin d'être assuré, même s'il est fait état de projets émanant de l'Education nationale. Aujourd'hui, le seul accès à l'école repose sur la remarquable initiative associative de "l'école laïque du chemin des Dunes".

S'agissant des enfants non accompagnés, selon le recensement effectué par France Terre d'Asile, communiqué par la Préfecture et le Conseil Départemental, sur les 326 mineurs isolés étrangers présents à Calais, un quart aurait moins de quinze ans, et le plus jeune, livré à lui-même, aurait 7 ans. Selon le représentant de la Vie active, opérateur de l'Etat au centre Jules Ferry, une quarantaine d'enfants non accompagnés seraient hébergés au centre d'accueil provisoire. Cependant, à ce jour, ils ne bénéficieraient pas d'une prise en charge spécifique et sécurisée. Geneviève Avenard note également que selon les indications de la préfecture une quarantaine d'enfants auraient été dirigés dans différents centres d'accueil et d'orientation sans qu'aucune précision n'ait pu être apportée sur leur devenir.

D'après les informations recueillies sur place, environ 90 mineurs présents dans le camp de lande pourraient bénéficier du dispositif de regroupement familial en Grande-Bretagne où se trouverait un de leurs parents proches. Conformément au droit européen, les services de l'Etat doivent mettre en œuvre ce projet dans le respect des droits fondamentaux des enfants.

La Défenseure des enfants a pris également note de la diversification des maraudes visant à entrer en contact avec les mineurs non accompagnés, mais observe qu'elles ne permettent pas de créer les conditions de confiance favorables à un accompagnement adapté de ces derniers, dépassant le court terme.

Les associations ont à nouveau alerté la Défenseure des enfants sur les violences qui auraient été subies par les exilés, parmi lesquels plusieurs enfants non accompagnés.

A ce stade, le Défenseur des droits renouvelle avec insistance la recommandation formulée dans le rapport du 6 octobre 2015 par laquelle il demande l'ouverture immédiate d'un dispositif de mise à l'abri inconditionnelle sur le site à destination des enfants non accompagnés dont le seul projet de vie est actuellement de rejoindre la Grande-Bretagne. La résolution de cette situation est conditionnée par une indispensable coopération des acteurs, État, département et associations.

Contacts presse

Sophie BENARD
Conseillère chargée de la relation avec la presse
sophie.benard@defenseurdesdroits.fr
Tél. : 01 53 29 23 27 / 06 18 56 04 69

Anne SAGLIER
service presse
anne.saglier@defenseurdesdroits.fr
Tél. : 01 53 29 22.68